

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrondissement de PERONNE  
Département de la SOMME  
Canton de HAM

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la ville de HAM, sous la présidence de Monsieur Francis HAY, doyen d'âge, puis de Monsieur Eric LEGRAND, élu Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Eric LEGRAND, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Francis ORIER, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Monsieur Francis HAY, Madame Yasemine AKSU, Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Michelle HETUIN, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT, Monsieur Bruno SIROT, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Guy DESSAINT, Madame Djamila REDOUANI, Monsieur Anthony LAUNAY, Madame Julie RIQUIER, Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Catherine POINTIN et Monsieur Bertrand VERMANDER.

**Etaient absents** :

**Etaient excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Yasemine AKSU

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Election du Maire**
- 2. Détermination du nombre d'adjoints**
- 3. Election des Adjoints**
- 4. Lecture de la charte de l'élu local**

## **1- DÉLIBÉRATION N° 37/20200523** **Election du Maire (article L.2122-8 du CGCT)**

Monsieur Antoine BRUCHET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire expose que conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les séances des conseils municipaux sont publiques ».

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le nombre de personnes autorisées à assister à la séance a été fixé à 100.

Monsieur Antoine BRUCHET indique à l'assemblée que Monsieur Grégory LABILLE, Maire sortant et élu conseiller municipal d'opposition suite au scrutin du 15 mars 2020, a présenté sa démission et, par conséquent, ne siègera pas au Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Il indique que Monsieur Philippe JOUGLET a renoncé à siéger au Conseil Municipal par lettre en date du 23 mars 2020.

Le siège de Monsieur Grégory LABILLE étant devenu vacant pour cause de démission et Monsieur Bertrand VERMANDER ayant accepté de siéger au Conseil Municipal, ce dernier a été convoqué à la séance d'installation.

Monsieur Antoine BRUCHET indique également à l'assemblée que Madame Frédérique DUVAL, élue conseillère municipale d'opposition suite au scrutin du 15 mars 2020, a présenté sa démission et, par conséquent, ne siègera pas au Conseil Municipal.

Le siège de Madame Frédérique DUVAL étant devenu vacant pour cause de démission et Madame Catherine POINTIN ayant accepté de siéger au Conseil Municipal, cette dernière a été convoquée à la séance d'installation.

Discours de Monsieur Antoine BRUCHET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire sortant :

« Mesdames et Messieurs bonjour,

En 2014, je vivais, nous vivions les mêmes émotions que vous allez vivre. Nous étions beaucoup de nouveaux élus, euphoriques, nous avons hâte de travailler sur les propositions de notre programme et de montrer la différence avec la mandature précédente. Ce que nous avons fait.

Mais la réalité du terrain vous rattrape, l'insatisfaction de certaines personnes, qui ne font pas la majorité, mais qui se font entendre comme si elles l'étaient, la lourdeur des démarches administratives et l'organisation d'une collectivité, tout cela vous fera douter, mais surtout comprendre que ce n'est pas en claquant des doigts que tout va changer.

Si vous allez douter, vous n'abandonnez pas, en effet vos projets vont se réaliser et cela va vous galvaniser et vous encourager à continuer. Les hamois et hamoises vous remercieront, vous féliciteront et vous comprendrez alors que le rôle d'élu est unique en émotion et aussi en responsabilité.

J'ai vécu ce mandat comme un honneur, 1<sup>er</sup> adjoint de cette ville qui m'a vu naître, j'ai vécu plus de belles émotions que de mauvaises, en particulier, les mariages, événements forts et émouvants où nous sommes acteurs et spectateurs d'un moment unique.

Le 15 mars dernier nous étions réunis dans cette salle des fêtes, et votre liste Ham ensemble portée par Eric Legrand a largement rassemblé les électeurs autour de votre projet et je vous en félicite.

J'ai vécu pendant cette journée des émotions très variées, mais toutes de même intensité. Bien sûr, il est compliqué émotionnellement de réaliser les résultats annoncés et donc la dé faite. En parallèle j'avais la responsabilité de l'organisation du dépouillement et de l'annonce des résultats dans un contexte sanitaire exceptionnel. J'ai passé l'après-midi et une partie de la soirée, à essayer d'organiser de façon équitable l'accueil de 100 personnes, à l'aide de notre Directrice Générale des services, Mme HAMDANE, Cécile SCHWEITZER, Lucie-Anne DELEFORTRIE, Christophe ZOIS et Sophie AUFFRAY. Nous avons réussi pendant un certain temps, à faire respecter les consignes sanitaires du Gouvernement. Mais suite aux résultats non officiels d'une victoire de votre liste, un individu a ouvert les portes et les gens se sont massés dans la salle. Irresponsable, mais à ce moment précis j'ai failli à ma tâche et à mes responsabilités. Même si je suis intervenu, en demandant de sortir au public qui venait de rentrer, j'aurais dû faire évacuer la salle afin de protéger les personnes présentes. Pourquoi revenir sur cet événement ? C'est du passé... Certes, mais nous avons vécu ces derniers mois une situation unique, et votre futur rôle d'élu sera de faire respecter les lois, même si cela froisse des personnes. L'élu c'est la loi, et il doit protéger, anticiper et se projeter vers l'avenir.

Aujourd'hui, nous sommes nombreux, et encore une fois j'avais la responsabilité, dans cette même salle, de l'organisation de ce Conseil Municipal. Cette fois j'ai choisi, et j'assume paisiblement, d'ouvrir au public pour vivre ce moment unique. L'installation d'un nouveau conseil, et la mise en place du nouveau Maire, de ses adjoints et conseillers, se doivent d'être partagées. Le protocole mis en place, par le port du masque, la distanciation sociale et le lavage des mains, nous permet de partager ensemble cet événement.

Aujourd'hui je passe de 1<sup>er</sup> adjoint à conseiller municipal, ce n'est pas sans émotion. Mais je sais que j'ai rempli pleinement ma mission jusqu'au bout. Je le dis car ces deux derniers mois, nous avons partagé, au travers de cette crise sanitaire, avec Eric Legrand, Grégory LABILLE, Anthony LAUNAY, Christophe ZOIS et Mme HAMDANE, des échanges, des prises de décisions et des dialogues qui nous ont permis de traverser cette situation unis, avec le même discours, mais surtout, elle nous a grandi face à la politique politicienne.

Je pense que le relai a été passé de façon honorable et idéal. Alors avant de laisser ma place pour l'élection du nouveau Maire, je souhaite faire mes remerciements.

Tout d'abord à l'ensemble des agents municipaux qui ont un vrai engagement pour leur métier au service du publique, ils nous l'ont montré pendant la crise du covid-19. Merci à eux.

A Madame HAMDANE, Directrice Générale des services de notre collectivité, bosseuse, elle ne compte pas ses heures pour travailler ses dossiers afin que les élus aient une lecture parfaite des enjeux pour que nous puissions prendre les décisions nécessaires. Merci Mme HAMDANE.

Mes collègues élus des six dernières années, nous avons vécu des moments compliqués, mais aussi et surtout des moments intenses en émotions et de beaux projets concrétisés ou en cours de concrétisation. Merci pour votre dévouement et votre engagement.

Merci à Grégory LABILLE pour la confiance qu'il m'a porté et pour avoir su nous rassembler pendant six ans. Absent aujourd'hui pour des raisons qui lui sont propres, c'est un homme engagé, respectueux et connecté. Merci Monsieur le maire.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de réaliser vos projets, car tout ce qui est positif pour notre ville est rassembleur.  
Merci pour votre attention ».

Monsieur Antoine BRUCHET a, ensuite, fait l'appel et déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Il fait appeler au doyen d'âge.

Monsieur Francis HAY, doyen d'âge de la séance a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance.

Madame Yasemine AKSU a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4, L.2122-5 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il a procédé à l'appel à candidatures.

Est candidat :

-Monsieur Eric LEGRAND

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : M. Guy DESSAINT et M. Bertrand VERMANDER.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de l'urne de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages blancs : 2

e) Nombre de suffrages exprimés : 25

f) Majorité absolue : 13

M. Eric LEGRAND : 25 (vingt-cinq suffrages)

Monsieur Eric LEGRAND a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Discours de Monsieur Eric LEGRAND, proclamé nouveau Maire de Ham :

« Madame la Vice-présidente du Conseil Régional,  
Mesdames Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Le 15 mars dernier, les Hamoises et les Hamois ont accordé leur confiance à un nouveau Conseil Municipal que je vais avoir l'honneur de présider.

Je mesure la responsabilité qui est la mienne face à l'attente de chacun d'entre eux.  
Je mesure bien l'ampleur de la tâche.  
Quand bien même j'ai eu le temps de me faire à l'idée, il n'en demeure pas moins que l'émotion est forte au moment de prendre mes fonctions.  
Je pense à ceux qui m'ont précédé.  
Grégory LABILLE, Marc BONEF, Jean GOUBET que j'ai pu côtoyer, Michel RIGAUD, André DELATTRE, Émile LUCIANI, Gaston LEJEUNE, Charles GRONIER, Eugène MAHOT, le célèbre industriel inventeur du pétrin de boulanger, dont l'un des successeurs entre aujourd'hui au Conseil Municipal.  
Ces noms résonnent encore dans notre ville.  
Ils ont fait son histoire depuis le début des années 1900 et nous aurons la lourde charge de la perpétuer.  
Le 15 mars dernier, nous ne savions pas encore que nous allions entrer dans deux mois de confinement et que le pays et le monde entier, allaient faire face à une crise sanitaire sans précédent.

Le 19 mars au soir, le gouvernement décidait de reporter l'installation des maires et des adjoints, prévue dès le lendemain.  
Depuis le 15 mars, notre ville a été durement touchée par le Covid-19.  
A ce jour, 24 de nos concitoyens nous ont quittés et d'autres luttent encore contre le virus.  
Je pense à eux, à leurs familles et à leurs proches.  
En leur mémoire, je vous propose d'observer un moment de silence...

Dès le 20 mars, une cellule de crise Covid-19 était formée.  
J'étais ainsi tenu informé et consulté dans des moments à bien des égards difficiles pour tous.  
Que Grégory LABILLE soit remercié pour la gestion de cette période.  
J'associe à ces remerciements son 1er adjoint, Antoine BRUCHET, qui vient de procéder à l'installation du nouveau Conseil Municipal, moment fort de la vie d'une commune.  
Merci aussi aux nouveaux élus, Christophe ZOIS et le docteur Anthony LAUNAY, qui participaient également à la cellule de crise.  
Nous avons toujours fait en sorte de parler d'une seule voix, même si nous avons eu quelques différents.  
Les élus seraient bien démunis sans leurs administrations.  
Merci aux services de l'Etat, à Monsieur le Sous-Préfet et à ses collaborateurs, en contact quotidien, voire permanent, avec notre Cellule de crise.  
J'adresse mes plus vifs remerciements à Madame la directrice générale des services, Feirouz HAMDANE.  
Présente depuis le début de cette période inédite, elle a parfaitement fait le lien entre anciens et futurs élus.  
Madame la directrice, vous voudrez bien transmettre mes remerciements, nos remerciements à l'ensemble de vos équipes.  
Certains sont physiquement présents depuis le 15 mars, d'autres se sont livrés au télétravail.  
La fermeture de nombreux services a contraint des personnels à rester confinés chez eux, quand bien même ils auraient voulu poursuivre leurs tâches.  
Longtemps limitée à la gestion de la crise sanitaire, la cellule s'apprêtait à aller plus loin en abordant des dossiers de travaux stoppés depuis le 15 mars.  
L'installation du nouveau Conseil Municipal annoncée le 15 mai par le Premier Ministre a mis fin à cette organisation.

L'un des sujets les plus délicats a fait immédiatement l'unanimité entre nous.  
Je veux parler de la réouverture de nos écoles, effective depuis le 12 mai.

Merci à nos agents qui ont tout mis en œuvre pour que le protocole national puisse être respecté.

Évidemment, rien n'aurait été possible sans l'implication des équipes d'enseignants dont je veux saluer ici l'engagement.

Je me souviens de cette phrase d'une enseignante espérant retrouver l'ensemble de ses élèves au plus vite, dès la confiance des familles rétablie.

Retrouver l'ensemble des élèves dans nos écoles est bien une volonté partagée par les élus, le personnel et les enseignants des secteurs public et privé. Les écoles Jules Verne, Marie Curie, Jean Zay, Victor Hugo et Notre Dame accueillent les petits Hamois depuis la fin du confinement.

Je conclurai la 1<sup>ère</sup> partie de mon intervention en remerciant celles et ceux qui nous ont permis de vivre au mieux depuis le 15 mars.

Ils l'ont fait dans des conditions parfois difficiles.

Je pense à l'ensemble de nos personnels soignants.

A domicile, au sein de l'hôpital ou dans d'autres structures d'accueil.

Je pense aux pompiers, gendarmes et policiers municipaux.

Aux entreprises de pompes funèbres qui accompagnent les familles dans des conditions particulièrement contraintes.

Je pense aux volontaires de la réserve citoyenne.

Plus de 70 personnes qui se sont livrées à diverses tâches telles que les distributions ou le phoning.

Elles seront de nouveau mises à contribution prochainement pour une seconde distribution de masques.

Après ceux de la ville, viendront ceux de la région, du département et de la communauté de communes.

Je pense aux commerçants et à leur personnel qui ont apporté de nombreux services à la population.

Comment parler des commerçants sans évoquer l'ensemble des entreprises qui ont été contraintes de stopper leur activité par décision administrative ou par défaut de fournisseurs et de clients.

Je pense aussi à ceux qui ont poursuivi leur activité durant le confinement et à ceux qui, dans le même temps, ont perdu leur emploi.

Nous ne mesurons pas encore l'ampleur des dégâts occasionnés par cette crise sanitaire dont nous ne sommes pas sortis.

Nos efforts devront se porter vers tous et notamment les plus fragilisés.

Evidemment, nous reviendrons prochainement sur les effets de la crise et de ses conséquences.

Dans quelques instants, nous allons procéder à l'élection des adjoints au maire de la ville.

Avec des conseillers spéciaux en charge de missions ciblées, ils auront à mettre en œuvre le programme que nous avons porté ensemble lors de l'élection municipale.

Je proposerai que les adjoints soient au nombre de huit.

Avant de procéder à leur élection, je souhaite vous informer des délégations que je confierai :

A Philippe RENAULT, la RÉUSSITE ÉDUCATIVE

A Luciane DELEFORTRIE, la CULTURE

A Christophe ZOÏS, le SPORT, LES LOISIRS ET LES ÉVÉNEMENTS

A Claudette LARUE, la SOLIDARITÉ

A Benoît DUBREUCQ, le BUDGET ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A Cécile SCHWEITZER, la VIE ACTIVE et L'ESPACE LUCIANI

A Bruno SIROT, le CADRE DE VIE

A Julie VASSEUR, la CITOYENNETÉ

Je souhaite également vous informer que je confierai ensuite des missions ciblées à d'autres élus.

A Francis ORIER, le commerce, l'artisanat et l'industrie

A Francis HAY, l'aménagement de l'espace et l'urbanisme

A Nathalie VERGULDEZOONE, la politique du logement

A Thomas DUCAMPS, la mutualisation des services avec les communes voisines et la communauté de communes

A Anthony LAUNAY, la santé

A Martine DOSSIN, les actions périscolaires et le conseil des jeunes

A Alain LASKAWIEC, les espaces verts, le fleurissement et la sécurité

A Yasemine AKSU, le jumelage et la vie participative

A Guy DESSAINT, l'animation sportive

A Michelle HETUIN, les fêtes et les commémorations

Huit commissions seront formées lors du prochain Conseil Municipal.

Conformément à notre engagement, je proposerai la présidence de la commission finances à la minorité.

Pour parfaite information, les conseillers de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme élus le 15 mars sont entrés en fonction le 18 mai.

Onze d'entre nous représenteront la ville de Ham dans notre structure intercommunale qui porte de nombreuses compétences impactant la vie quotidienne.

Notamment dans les domaines économiques, environnementaux, sportifs, culturels...

Les élus qui y représenteront notre ville sont :

Antoine BRUCHET

Elodie CHAPUIS-ROUX

Julie CODRON

Luciane DELEFORTRIE

Thomas DUCAMPS

Francis HAY

Francis ORIER

Julie VASSEUR

Nathalie VERGULDEZOONE

Christophe ZOÏS

Et moi-même

Dès aujourd'hui, notre Conseil Municipal sera en place et entrera en action.

Le Covid-19 pourrait perturber nos activités encore longtemps.

Au regard de la crise sanitaire, les fêtes et manifestations ont été annulées jusque fin août.

Seules les festivités du 14 juillet restent inscrites au calendrier.

Elles doivent faire l'objet d'une réflexion.

Je ne suis pas favorable au maintien du feu d'artifice qui rassemble traditionnellement un très large public.

Le respect des gestes-barrières m'apparaît trop difficile à garantir.

Nous travaillerons à la préparation d'un report du feu d'artifice. Il pourrait être le point d'orgue d'un week-end festif au mois de septembre.

Si la situation sanitaire le permet, durant l'été, nous pourrions proposer aux gens de sortir de chez eux pour partager des moments conviviaux et animations en respectant les gestes-barrières.

Dans un tout autre domaine, nous mobiliserons nos énergies afin de retrouver une ville belle et bien entretenue dans les meilleurs délais.

Ne voyez dans mes propos aucune critique du travail de nos agents.

Depuis le 15 mars, les services techniques ont stoppé leurs activités durant plusieurs semaines alors que nous entrons dans la période de pousse intense.

Chacun peut constater que la tâche qui est face à nos agents du service espaces verts est dantesque.

Parcs, caniveaux, parterres nécessitent un énorme travail de nettoyage.

Nous chercherons comment faciliter une remise en ordre dans les meilleurs délais.

J'en fais une des priorités des prochaines semaines.

Parallèlement nous rouvrirons les dossiers de chantiers en cours, lancés pour certains d'entre eux il y a quelques semaines.

Ils devront bien évidemment être menés à leur terme.

Nous avons prévu de rendre compte de nos premières actions avant l'été.

La crise sanitaire qui cadre les conditions de rassemblement et le report de notre installation nous obligent à repousser ces rendez-vous à la rentrée de septembre.

D'ici là, l'été sera studieux et les commissions de travail devront avancer dans leurs projets.

Je veux pouvoir compter sur l'ensemble des élus de notre assemblée, et bien au-delà, en rassemblant toutes les énergies dans le seul intérêt général.

Chaque bonne volonté doit trouver sa place pour faire vivre notre belle ville !

C'est unis que nous pourrons repousser nos limites dans tous les domaines, qu'ils soient économiques, éducatifs, culturels, sportifs...

C'est bien Ensemble que nous ferons rayonner Ham !

Pour finir, sachez que je serai toujours disponible pour tous en privilégiant le contact direct aux contacts virtuels.

A cet effet, je vous informe que j'assurerai des permanences hebdomadaires.

La première dès vendredi prochain à partir de 16 h 30.

Les Hamois peuvent compter sur moi pour remplir au mieux le mandat qu'ils m'ont fait l'honneur et le plaisir de me confier.

Quelle que soit l'ampleur de la tâche qui est face à moi, je ne m'autoriserai jamais à les décevoir.

Encore merci à tous !

Merci de votre attention »

## **2- DÉLIBÉRATION N° 38/20200523** **Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de huit adjoints au maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à huit le nombre des adjoints au Maire.



### **3- DÉLIBÉRATION N° 39/20200523** **Election des adjoints (article L.2122-8 du CGCT)**

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Maire invite le Conseil Municipal à décider du délai à laisser pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Monsieur BRUCHET fait savoir que le groupe de l'opposition ne souhaite pas déposer de liste de candidats aux fonctions d'adjoint.

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection des adjoints.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- d) Nombre de suffrages blancs : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 23
- e) Majorité absolue : 12

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur LEGRAND.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

Premier adjoint : Mr Philippe RENAULT

2ème adjoint : Mme Lucianne DELEFORTRIE

3ème adjoint : Mr Christophe ZOIS

4ème adjoint : Mme Claudette LARUE-VELON

5ème adjoint : Mr Benoit DUBREUCQ

6ème adjoint : Mme Cécile SCHWEITZER

7ème adjoint : Mr Bruno SIROT

8ème adjoint : Mme Julie VASSEUR

### **4- Lecture de la charte de l' élu local (article L.2121-7 du CGCT)**

#### **Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l' élu local**

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**SÉANCE LEVÉE A 11h00**